



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_05-DE

S²LO

DEL N°01/04/2025-05 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction comptable M57,

VU les résultats du Compte Administratif 2024 faisant ressortir :

A - un-excédent de fonctionnement de	844 242.48 €
B - un déficit d'investissement de	632 671.48 €
C - un excédent au niveau des restes à réaliser de	353 631.14 €
Soit un besoin de financement d'investissement (B - C) de	279 040.34 €.

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 26 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025 de la façon suivante :

➤ **279 040.34 € à l'article 10682 section d'investissement recettes « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le déficit d'investissement 2024 restes à réaliser compris.**

➤ **565 202.14 € à l'article 002 section de fonctionnement recettes « Excédent de fonctionnement reporté N-1 ».**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **03 AVR. 2025**
Par sa transmission en Préfecture le :
Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_05-DE

